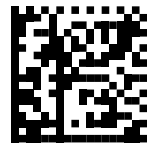




North Carolina Department of Commerce
Division of Employment Security
Unemployment Insurance



999999

DETERMINATION OVERPAYMENT

John Doe
888 North 10th Street
Siler City, NC 27344-2421

Dated'envoi: 24février2017

ID du demandeur:1234567

DETERMINATION DE L'EXCÉDENT QUI N'EST PAS FRAUDE

ID du demandeur:1234567

La Division de la sécurité de l'emploi (DES) a effectué une vérification de votre demande de prestations d'assurance chômage et a déterminé que vous avez signé une déclaration indiquant que vous n'avez pas reçu votre chèque de prestations #<xxxxxxx> pour la terminant se finissant le <MM / JJ / AAAA>. Par conséquent, un chèque de \$ <xxx.xx> vous a été réémis. Toutefois, il a été déterminé que vous avez reçu le paiement pour la semaine se terminant le <MM / JJ / AAAA>.

La réémission du chèque de paiement a entraîné un paiement indu des prestations d'un montant de \$ <xxx.xx>.

Le paiement indu doit être remboursé conformément aux Statuts N.C. Gén. §96-18(g)(2). Les remboursements peuvent être effectués par Visa ou MasterCard sur le site Web de la division à des.nc.gov ou par chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

DIVISION DE LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI DE NC

Veillez inclure votre nom et les quatre derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale sur chaque chèque ou mandat-poste et envoyez-le à:

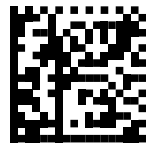
NC DIVISION OF EMPLOYMENT SECURITY
BENEFITS INTEGRITYSECTION
POST OFFICE BOX25903
RALEIGH, NORTH CAROLINA27611

Un accord de paiement peut être effectué avec DES pour rembourser votre paiement indu. Vous pouvez contacter la Section d'intégrité des prestations de la Division pour obtenir de l'aide pour un accord de paiement.

DROITS D'APPEL: Cette décision deviendra définitive sauf si un appel est déposé par la Date d'expiration des droits d'appel énumérée ci-dessus. L'information sur l'appel de cette décision est incluse dans la brochure ci-jointe.

Help us prevent UI Fraud by responding timely and accurately to requests for information

North Carolina Department of Commerce
Division of Employment Security
Unemployment Insurance



999999

RÉCUPÉRATION DE L'EXCÉDENT

Conformément aux Statuts Gén. de N.C. § 96-18 (g)(3), la Division peut collecter le paiement indu par une ou plusieurs des procédures suivantes:

Compensation fiscale

La Division peut collecter par l'intermédiaire des remboursements d'impôts fédéraux, des remboursements d'impôts de l'État ou des gains de loterie.

Compensation des prestations

Le paiement indu peut être déduit des prestations futures qui vous seront versées. Un maximum de 50 pour cent de votre montant des prestations hebdomadaires peut être déduit jusqu'à ce que le paiement indu ait été satisfait ou jusqu'à ce que votre droit ait été épuisé, selon la première éventualité.

Action civile

Le montant du paiement indu peut être collecté par action civile au nom de la Division et le coût de cette action vous sera facturé.

Lien de propriété

Si le paiement indu n'est pas remboursé dans les 30 jours suivant la notification, la Division peut en certifier au greffier de la Cour du comté dans lequel vous résidez ou avez des biens et un jugement contre tout bien que vous possédez sera enregistré.

RENONCIATION À L'EXCÉDENT

Conformément aux dispositions des Stat.N.C. Gén. § 96-4(w), la Division peut, lors d'une constatation de bonne cause, pardonner, en tout ou en partie, tout excédent qui est jugé non frauduleux. Vous pouvez soumettre une pétition demandant une renonciation à cet excédent une seule fois. Votre demande doit être faite par écrit et doit indiquer le (s) motif (s) et être accompagnée de toutes les preuves ou documents qui justifient votre demande. Une pétition ne sera pas examinée par la Division alors que la décision qui a causé l'excédent est en cours d'appel. On renonce au droit de déposer un recours lorsqu'une renonciation est demandée. Le contenu et la procédure de soumission de la pétition sont régis par les Règlements DES 04 NCAC 24B .0701, .0702 et .0703, qui sont disponibles sur le site Web de la division à des.nc.gov.

Date de fin de semaine	Vos gains déclarés	Gains déclarés par l'employeur	Nom ou cause de l'employeur	Prestations versées	Prestations effectivement dues	Paiement indu
01/01/2001	\$0.00	\$0.00	Nom de l'employeur	\$0.00	\$0.00	\$0.00
Totaux				\$0.00	\$0.00	\$0.00